

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOULET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

Convention relative aux modalités de déplacement et d'arrêt des véhicules de transport public urbain sur voie privée ouverte à la circulation publique - Approbation

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour assurer le service public de transports urbains de personnes de l'agglomération bordelaise, y compris le service des transports spécialisés destinés aux personnes à mobilité réduite, la CUB a confié à un délégataire l'exploitation du réseau TBC, comprenant des lignes de tramway, des lignes d'autobus, des services de station/locations de vélos (service Vcub) et navettes fluviales.

La future mise en service de la 3ème phase du tramway, des services partiels et du tram train du Médoc a nécessité la restructuration du réseau communautaire de transports en commun, l'objectif étant de bâtir le réseau 2015 autour du tramway. Ce nouveau réseau a été adopté par délibération du Conseil de Cub du 31 mai 2013.

Dans ce cadre, le site privé du centre commercial Bordeaux Lac a paru particulièrement adapté, pour créer une voie de TCSP réservée aux bus, un terminus de bus, un arrêt et une station Vcub afin d'assurer au mieux la desserte en transport public urbain de cette zone.

De plus, les propriétaires ont autorisé l'Autorité Organisatrice à équiper les aires du terminus et de l'arrêt de bus du matériel adéquat : poteaux d'arrêt ou abris voyageurs équipés de corbeilles et cabine sanitaire pour les chauffeurs et aux frais exclusifs de l'Autorité organisatrice.

Cela permettra aux usagers d'accéder aux zones commerciales en transports en commun et ainsi diminuer la circulation automobile particulièrement importante dans ce secteur.

Dans le but de satisfaire aux besoins des usagers et d'assurer l'adaptabilité et la continuité du service public, ce dernier sera adapté avec le temps. Des modifications de parcours et de fréquence ou des créations de nouvelles lignes pourront intervenir.

L'objet de la convention annexée au projet de délibération est de fixer d'une part les modalités de mise à disposition des terrains par les propriétaires à la Cub (autorité organisatrice), à titre gratuit et les conditions de réalisation des études et travaux.

Il s'agit d'autre part de définir, les conditions d'entretien, d'occupation et de servitude d'accès par les différents intervenants agissant dans le cadre du service public de transport urbain des ouvrages publics ainsi que par les propriétaires des terrains concernés.

Identification des parcelles mises à disposition à titre gratuit

Pour permettre la continuité de l'exploitation du service public de transport de voyageurs les propriétaires s'engagent à permettre l'accès et le fonctionnement des voies privées ouvertes à la circulation publique, sauf cas de force majeure ou restriction de police d'une autorité publique ou accord exprès des parties.

La convention annexée au présent rapport concerne les modalités de mise à disposition des terrains par les propriétaires à l'Autorité organisatrice, à titre gratuit. L'organisation du service public de transport est notamment décrite en annexe 1 de cette convention.

La réalisation des études travaux

Les propriétaires autorisent la Cub à réaliser les travaux sur leur domaine décrits à l'article 16 de la convention annexée au projet de rapport. L'Autorité Organisatrice assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des études et des travaux.

La convention annexée encadre à la fois les modalités de déplacement et d'arrêt des véhicules de transports Publics Urbains sur Voie Privée Ouverte à la circulation publique et également les dispositions relatives à la station « Vcub » notamment l'emplacement, l'entretien et le déplacement le cas échéant.

Afin de prendre en compte les investissements réalisés par la Communauté urbaine ainsi que la nécessaire continuité du service public de voyageurs, la durée de la convention est fixée à 20 (vingt) ans.

Les travaux, figurant en annexe 6 de la convention annexée, comprennent notamment :

- le réaménagement de l'espace piétons-piste cyclable, le long du centre commercial Auchan en couloir bus avec trottoir et espace végétalisé ;
- un terminus bus avec un sanitaire pour chauffeur, l'installation d'une station V3 et la pose de 2 abris voyageurs ;
- la création d'un couloir bus côté centre commercial Toys'r'us avec création d'un arrêt de bus et pose d'un abri voyageur.

Imputation de la dépense

La dépense sera imputée au budget Principal – Compte 2315 – Chapitre 23 – Opération 05P122O001 «optimisation circulation bus» (estimation 500 000 € connue ce jour).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du Conseil de communauté du 31 mai 2013 approuvant la restructuration du réseau Tbc lors de la mise en service de la 3ème phase du tramway, des terminus partiels et du tram train du Médoc ;

VU la convention entre les soussignés et sous réserve de sa signature par les parties validant la convention annexée au présent rapport ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

- La mise en service de la 3ème phase du tramway, la restructuration du réseau communautaire de transports en commun et la volonté d'assurer au mieux la desserte en transport public urbain de la zone de Bordeaux-lac,
- Que ce projet permettra aux usagers d'accéder aux zones commerciales en transports en commun et ainsi diminuer la circulation automobile particulièrement importante dans ce secteur,
- La nécessité de continuité de l'exploitation du service public de transport de voyageurs.

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention relative aux modalités de déplacement et d'arrêt des véhicules de transport public urbain sur voie privée ouverte à la circulation publique.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention après signature par les parties et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente convention.

Article 3 : La dépense relative aux travaux d'aménagement sur les terrains mis à disposition à titre gratuit sera imputée au budget Principal – Compte 2315 – Chapitre 23 – Opération 05P122O001 «optimisation circulation bus» (estimation 500 000 € connue ce jour).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Mme FORZY RAFFARD ne prend pas part au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2014

M. CHRISTOPHE DUPRAT